



VEYSONNAZ

INFOS

EDITÉ PAR LA COMMUNE
DE VEYSONNAZ
N° 8 - DÉCEMBRE 2016

EDITORIAL

SÉRÉNITÉ ET CONFIANCE FACE AUX DÉFIS FUTURS...

Le Valais sort d'une période électorale passablement mouvementée, qui a démontré une fois de plus que la politique n'est pas un long fleuve tranquille. Veysonnaz échappe un peu à la règle ; notre Commune ayant vécu une nouvelle élection tacite. Si certains observateurs s'étonnent et y voient un déficit de démocratie, je l'interprète pour ma part comme un signe de reconnaissance et d'adhésion à la politique menée par les autorités en place.



Pour cette raison, chers habitantes et habitants de Veysonnaz, permettez-moi de vous dire un grand merci, au nom du conseil communal, pour la confiance indispensable que vous nous renouvez. C'est ainsi dans un esprit serein, avec motivation et envies, que nous rentrons dans la prochaine législature.



Je vous avoue aussi volontiers avoir eu un énorme plaisir à présider durant ces quatre dernières années le conseil communal. La motivation de chacun des membres, la richesse des idées et la grande qualité des discussions nous ont permis de réaliser de nombreux projets et de mettre en lumière plusieurs défis qui attendent notre commune. Vous trouverez dans la suite de cette brochure une rétrospective des réalisations importantes qui ont marqué notre Commune ces quatre dernières années.

Quant aux défis à venir, ils ne nous laisseront à coup sûr pas inactifs. Je pense bien entendu aux projets d'infrastructures déjà initiés, tels le réaménagement de la rue centrale en station, la redynamisation du centre du village, la nouvelle déchetterie, la zone d'activités sportives avec les tennis, la liaison plaine-montagne.

Je pense aussi au renforcement de notre cohésion sociale, avec des mesures en faveur de notre jeunesse et de nos aînés... Et cette magnifique idée de financement participatif pour la création d'une maison des générations avec logements pour personnes âgées, centre médical, locaux pour les sociétés locales, etc.

S'ajoute à cela toute la problématique de la LAT (loi sur l'aménagement du territoire), et vous l'aurez compris, votre conseil communal aura besoin de beaucoup d'énergie et de tout votre soutien pour mener à bien ces chantiers importants.

Je profite de cette occasion pour remercier les nouveaux élus, Loïc Viret (conseiller) et Jean-Philippe Glassey (vice-juge), dont les qualités et les compétences nous seront à coup sûr d'une grande utilité. Je ne saurais terminer sans témoigner, au nom du conseil communal, ma reconnaissance et mon amitié aux élus qui nous quittent, John Fournier après vingt ans de bons et loyaux services, et Joy Fournier, après quatre ans au service du pouvoir judiciaire.

Bon vent à eux deux, et un joyeux Noël à toutes et tous.

Convocation à l'assemblée primaire du 12 décembre 2016	2
Procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2016	2
Message et remarques sur le budget 2017	5
Bilan de la législature 2013-2016	
Education et formation	8
Loisirs, culture et culte	9
Travaux publics et trafic	10
Environnement, eaux, voirie	10
Tourisme	11
Finances	11
Calendrier des manifestations 1 ^{er} semestre 2017	12

SOMMAIRE

PATRICK LATHION, PRÉSIDENT

CONVOCAATION À L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE

L'Assemblée primaire et bourgeoise de Veysonnaz est convoquée le

LUNDI 12 DÉCEMBRE 2016 À 19H30

À LA SALLE COMMUNALE AU BÂTIMENT

ADMINISTRATIF

RUE DU CENTRE VILLAGE 17

L'ordre du jour est le suivant :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences, désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 20 juin 2016 ;
3. Lecture et Approbation du budget 2017 de la Bourgeoisie ;
4. Présentation du plan financier 2017-2020 ;

5. Lecture et Approbation du Règlement sur la taxe de séjour ;

6. Lecture et Approbation du Règlement pour l'Etat-major de conduite régional sur la gestion des situations particulières et extraordinaires ;

7. Présentation du plan d'actions de mesures en faveur de la jeunesse ;

8. Divers.

L'Assemblée sera suivie d'un apéritif offert aux participants.

Les nouveaux règlements ainsi que les budgets 2017 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont soumis à la consultation public dès ce jour jusqu'à celui de l'assem-

blée, au secrétariat communal, aux heures d'ouverture habituelles (lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30 et jeudi soir de 16h30 à 18h30).

Les budgets 2017 de la Bourgeoisie et de la Municipalité sont publiés, dans leur intégralité, sur notre site internet www.veysonnaz.org. Les fascicules complets desdits budgets peuvent être obtenus sur demande auprès du secrétariat communal ou être envoyés par courrier postal à votre domicile sur requête téléphonique 027 207 10 52.

Veysonnaz, novembre 2016
L'administration communale

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE PRIMAIRE DU 20 JUIN 2016

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET SOUHAITS DE BIENVENUE

A 19h30 précise, M. le président Patrick Lathion, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux citoyennes et citoyens présents (H 12 – F 2) ainsi qu'au Conseil communal et les remercie de leur présence ce qui prouve leur marque d'intérêt à la chose publique.

L'ordre du jour, publié à l'affichage public dès le 31 mai 2016 et transmis à tous les ménages le 7 juin 2016 par le biais de la brochure Veysonnaz Infos N° 6 prévoit les points suivants :

1. Protocole : ouverture de l'assemblée, contrôle des présences et désignation des scrutateurs ;
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée primaire du 14 décembre 2015 ;
3. Lecture des comptes 2015 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ;
4. Rapport de l'organe de contrôle ;
5. Approbation des comptes 2015 de la Municipalité et de la Bourgeoisie ;

6. Lecture et approbation du nouveau règlement sur la taxe de promotion touristique ;

7. Lecture et approbation du nouveau règlement sur la taxe de séjour ;

8. Lecture et approbation du nouveau règlement sur l'utilisation du cimetière et du columbarium ;

9. Divers.

Cet ordre du jour ne faisant l'objet d'aucune contre-proposition, M. le président déclare l'Assemblée ouverte et légalement convoquée.

Sur proposition de M. le président et sans contre-proposition de l'Assemblée, M. Charles-Henri Lathion est désigné en qualité de scrutateur.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE PRIMAIRE

La lecture du protocole de la dernière séance du 14 décembre 2015 n'est pas de-

mandée par l'Assemblée. Le procès-verbal est donc accepté sans modification, à l'unanimité des citoyens présents, par l'Assemblée qui donne ainsi décharge à son auteur.

M. le président rappelle que les procès-verbaux des Assemblées primaires sont publics et qu'ils sont consultables en tous temps sur le site internet de la commune ou auprès du secrétariat communal sur demande.

3. LECTURE DES COMPTES 2015 DE LA MUNICIPALITÉ ET DE LA BOURGEOISIE

M. David Théoduloz, président de la commission des finances, commente, avec moult explications et différents tableaux de statistiques, tous les comptes de fonctionnement, d'investissement, de financement, d'amortissement et de résultats de l'exercice 2015, examinés par la commission des finances et arrêtés par le Conseil communal en séance du 2 mai 2016, comptes qui présentent les principaux résultats suivants :



COMPTES DE LA MUNICIPALITÉ

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

		COMPTE 2014	BUDGET 2015	COMPTE 2015
COMPTE DE FONCTIONNEMENT				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- fr.	2'866'573.18	2'856'220.00	3'245'834.85
Revenus financiers	+ fr.	3'493'325.77	3'310'250.00	3'771'224.78
Marge d'autofinancement	= fr.	626'752.59	454'030.00	525'389.93
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement	+ fr.	626'752.59	454'030.00	525'389.93
Amortissements ordinaires	- fr.	495'084.35	432'800.00	416'071.15
Excédent de revenus	= fr.	131'668.24	21'230.00	109'318.78
COMPTE DES INVESTISSEMENTS				
Dépenses	+ fr.	1'411'033.90	700'000.00	744'504.95
Recettes	- fr.	569'230.15	560'000.00	1'035'834.80
Investissements nets	= fr.	841'803.75	140'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	= fr.	-	-	291'329.85
FINANCEMENT				
Marge d'autofinancement	+ fr.	626'752.59	454'030.00	525'389.93
Investissements nets	- fr.	841'803.75	140'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ fr.	-	-	291'329.85
Insuffisance de financement	= fr.	215'051.16	-	-
Excédent de financement	= fr.	-	314'030.00	816'719.78

Les investissements nets négatifs de Fr. 291'329.85 ajoutés à la marge d'autofinancement de Fr. 525'389.83 produisent un excédent de financement de Fr. 816'719.78.

Les comptes 2015 se bouclent sur une situation positive avec un excédent de revenus de Fr. 109'318.78 alors que le budget prévoyait un excédent de Fr. 21'230.-. La fortune nette s'élève désormais à Fr. 1'625'548.76 contre Fr. 1'517'229.98 au 31.12.2014.

Du fait de l'excédent de recettes d'investissements, les résultats de cet exercice permettent de réduire singulièrement l'endettement net par habitant de Fr. 3'175.- à Fr. 1'512.-, ce qui correspond à un endettement faible selon les normes fixées par le Canton.

Si l'on se réfère aux cinq indicateurs financiers utilisés par toutes les communes valaisannes pour juger de leur capacité financière, la situation de Veysonnaz peut être qualifiée de bonne. Seul l'indicateur relatif à la capacité d'autofinancement (4 sur 5) n'atteint pas la note maximale de 5 sur 5.

Cette évolution favorable conforte le Conseil communal dans les options retenues et la nécessité de poursuivre les investissements afin de maintenir la qualité des services et des infrastructures.

COMPTES DE LA BOURGEOISIE

Pour la Bourgeoisie, exercice tout à fait habituel, sans aucune variation, vu qu'il n'y a aucune activité au niveau du fonctionnement et des investissements.

Les recettes globales de l'exercice se chiffrent à Fr. 3'000.85 (Fr. 3'000.- d'intérêt versé par la Municipalité + Fr. 0.85 d'intérêts du fonds de reboisement) qui, reportées au bilan, augmentent le capital de la Bourgeoisie de Veysonnaz à Fr. 163'631.65. Aucun investissement n'a été réalisé durant cet exercice.

4. RAPPORT DE L'ORGANE DE CONTRÔLE

M. le président passe ensuite la parole à M. Fabrice Cagnazzo qui, en qualité de réviseur agréé et au nom de la fiduciaire Nofival SA à Sion, donne connaissance des rapports de révision établis par l'organe de contrôle le 2 mai 2016. Celui confirme que tant les comptes communaux que bourgeoisiaux sont équilibrés et conformes aux exigences légales.

M. Cagnazzo ajoute que l'entretien avec le Conseil communal a eu lieu que les comptes sont équilibrés et que la commune est en mesure de faire face à ses engagements. Il recommande donc à

l'Assemblée d'approuver les comptes bourgeoisiaux et communaux 2015 avec les résultats présentés.

M. le président remercie M. Cagnazzo pour le travail effectué par les réviseurs et les rapports fournis.

5. APPROBATION DES COMPTES COMMUNAUX ET BOURGEOISIAUX 2015

COMPTES 2015 DE LA MUNICIPALITÉ

M. le président soumet en votation l'acceptation des comptes 2015 de la Municipalité ainsi que les décharges au conseil Municipal et à l'organe de contrôle.

L'Assemblée prend acte que ces comptes 2015 sont acceptés à l'unanimité des citoyens présents, sans abstention, et ainsi donne les décharges requises.

COMPTES 2015 DE LA BOURGEOISIE

M. le président soumet en votation l'acceptation des comptes 2015 de la Bourgeoisie ainsi que les décharges au conseil bourgeoisial et à l'organe de contrôle.

A l'unanimité des bourgeois présents, sans abstention, l'Assemblée approuve ces comptes et donne les décharges requises.

M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

6. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE PROMOTION TOURISTIQUE

En préambule à la lecture de ce nouveau règlement, M. le président Lathion, présente brièvement le but de ces nouveaux règlements qui sont le fruit d'une collaboration avec les dirigeants de la Société de Développement de Veysonnaz et environs.

Par ces nouveaux règlements, il sera possible de mettre en place les bases nécessaires pour redynamiser l'avenir touristique de Veysonnaz, soit :

- améliorer les infrastructures de base (routes, réseaux divers, etc.) ;
- améliorer les infrastructures touristiques avec le produit de la nouvelle taxe de séjour forfaitaire (TS) ;
- améliorer et renforcer la promotion de notre destination avec le produit de la nouvelle taxe de promotion touristique (TPT).

Ces règlements ont été soumis au préalable

- par le biais d'une consultation publique auprès de tous les propriétaires de résidences secondaires ainsi que par des présentations successives auprès des Assemblées annuelles de Veysonnaz Tourisme des années 2013, 2014 et 2015 pour la forfaitisation de la taxe de séjour. Lors de cette consultation et de ces présentations, il a été relevé, avec une grande satisfaction de l'intérêt que portent les propriétaires de résidences secondaires au développement infrastructurel de notre destination ;
- par le biais d'une séance d'information auprès des commerçants et artisans de Veysonnaz pour l'introduction d'une taxe de promotion touristique.

Suite à sa décision du 6 juin 2016 de présenter à l'Assemblée primaire ces nouveaux règlements, le Conseil communal sollicite son approbation par l'Assemblée primaire avant de demander son homologation par le Conseil d'Etat.

Avant de procéder à la lecture, M. le président propose à l'Assemblée de soumettre l'approbation de ce règlement en bloc et non pas article par article, proposition qui est acceptée, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

Après lecture par M. François Fournier, conseiller communal, de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation et après réponses aux diverses interrogations formulées par l'Assemblée qui ne sollicite aucune modification formelle, M. le président soumet en votation l'approbation de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, moins une abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

7. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LA TAXE DE SÉJOUR

Avant de procéder à la lecture, M. le président propose à l'Assemblée de soumettre l'approbation de ce règlement en bloc et non pas article par article, proposition qui est acceptée, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

Après lecture par M. Michel Fragnière, secrétaire communal, de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation et après réponses aux diverses interrogations formulées par l'Assemblée qui ne sollicite aucune modification formelle, M. le président soumet en votation l'approbation de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

8. LECTURE ET APPROBATION DU NOUVEAU RÈGLEMENT SUR L'UTILISATION DU CIMETIÈRE

La nouvelle infrastructure du columbarium, pris place à l'arrière de l'église depuis novembre 2015, répond à un besoin croissant de la population qui recourt de plus en plus à la crémation.

Dans ce cadre, le Conseil communal a également décidé d'entreprendre les démarches pour se doter d'un règlement fixant l'organisation et les principes d'uti-

lisation du cimetière et du columbarium. Le but du présent règlement est de garder la simplicité et la dignité de ces lieux. Ces articles règlent l'organisation, l'accès et l'ordre, les services funéraires et d'inhumation, les sépultures et les monuments.

Avant de procéder à la lecture, M. le président propose à l'Assemblée de soumettre l'approbation de ce règlement en bloc et non pas article par article, proposition qui est acceptée, à main levée, à l'unanimité des membres présents.

Après lecture par M^{me} Jasmine Ramondt, conseillère communale, de tous les articles fixant les modalités de cette nouvelle réglementation et après réponses aux diverses interrogations formulées par l'Assemblée qui ne sollicite aucune modification formelle, M. le président soumet en votation l'approbation de ce nouveau règlement.

A l'unanimité des membres présents, sans abstention, l'Assemblée donne son approbation pour l'application de ce nouveau règlement qui entrera en vigueur dès son homologation par le Conseil d'Etat. M. le président remercie l'Assemblée pour la confiance témoignée à ce sujet.

9. DIVERS

Dans les divers, il est à relever quelques interpellations relatives à la gestion des déchets notamment sur la future taxe au sac ainsi qu'une demande d'aide financière à la famille à cet effet.

Ce domaine sera traité lors d'une prochaine Assemblée primaire, car vu la prochaine mise en place de la taxe au sac sur l'ensemble des communes valaisannes, il sera nécessaire de procéder à une adaptation et à une approbation de notre règlement communal.

La parole n'étant plus utilisée par le public, M. le président remercie une dernière fois l'Assemblée pour sa participation constructive et clôt officiellement cette longue séance à 21h55.

Il invite encore l'assistance à rester dans la salle et de continuer la discussion devant un apéritif offert par la commune.

Administration communale de Veysonnaz

Le Président

Le Secrétaire

Patrick Lathion

Michel Fragnière



BUDGET 2017

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions de la loi sur les communes du 5 février 2004 ainsi qu'à l'ordonnance sur la gestion financière du 16 juin 2004, nous vous soumettons ci-après le budget de l'exercice 2017 tel qu'entériné par l'exécutif communal le 10 novembre 2016.

Le budget représente l'évaluation et l'anticipation de l'ensemble des dépenses, recettes et investissements planifiés pour l'année à venir. Malgré une évaluation des éléments la plus réaliste possible, ce dernier reste soumis à d'éventuelles imprévisibilités qui appellent ainsi au principe de prudence lors de son analyse.

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

L'excédent de revenus prévisionnel est en augmentation par rapport au budget précédent pour se monter à Fr. 65'290.- (+Fr. 28'000.-). Cette situation est essentiellement due à une augmentation de la marge d'autofinancement de l'ordre de Fr. 16'000.- et à une diminution des amortissements de l'ordre de Fr. 12'000.-.

Les principales variations sur le compte de fonctionnement par rapport au compte 2015 sont les suivantes :

Sécurité publique

- Police du feu (+Fr. 13'631.-). Une augmentation du budget relatif au contrat CSI Printse est prévue.
- Protection civile (-Fr. 4'824.-). L'amortissement sur l'immeuble diminue progressivement.

Enseignement et formation

- Ecole primaire (-Fr. 21'235.-). Le coût par élève est maintenu mais le nombre d'élèves a diminué.
- Cycle d'orientation (-Fr. 19'098.-). Le coût par élève est maintenu mais le nombre d'élèves a diminué.
- Ecoles spécialisées (+Fr. 6'650.-). Une contribution est versée en fonction du nombre d'élèves fréquentant les écoles spécialisées.

- Autres tâches culturelles (+Fr. 7'928.-). Un soutien financier supplémentaire a été attribué aux différentes manifestations culturelles dès 2016.

Santé

- CMS régional (-Fr. 10'657.-). La contribution financière est dépendante du nombre de personnes au bénéfice de prestations et l'évaluation nous est transmise par le CMS.

Prévoyance sociale

- Assistance sociale individuelle (+Fr. 9'929.-). Chaque commune verse une contribution évaluée par le canton.

Trafic et travaux publics

- Routes cantonales (+Fr. 19'585.-). Les travaux prévus par le canton génèrent une contribution communale plus élevée qu'en 2015.
- Réseau des routes communales (-Fr. 31'819.-). Les amortissements prévus sur les routes communales sont en diminution.

COMPTE DES INVESTISSEMENTS

Comme vous pourrez le constater à la lecture du budget, les investissements prévus se montent à Fr. 1'246'000.- et affèrent principalement aux infrastructures suivantes :

- Réfection courts de tennis et buvette Fr. 250'000.-
- Avant-projet Rte de Pra Fr. 100'000.-
- Rte de la Crête Fr. 350'000.-
- Réseaux eau potable et eaux usées Fr. 250'000.-

Les recettes d'investissements évaluées à Fr. 650'000.- se composent principalement de la contribution financière estimée des propriétaires concernés par la route de la Crête de Fr. 260'000.- et de prélèvements des fonds de rénovation pour l'eau potable et les eaux usées (Fr. 250'000.-).

Les investissements nets 2017 sont évalués à Fr. 596'000.-.

FINANCEMENT

La marge d'autofinancement avant amortissements comptables s'élève à Fr. 494'500.- et ne suffit pas à couvrir les investissements nets prévus. Une insuffisance de financement de Fr. 101'500.- est ainsi attendue et devra être couverte par un apport supplémentaire de fonds étrangers.

Le budget 2017 et la planification quadriennale témoignent de la volonté de votre exécutif d'améliorer la qualité des services et des infrastructures sur notre territoire tout en maintenant une saine gestion de finances publiques.

COMPTES DE FONCTIONNEMENTS
PAR NATURE

	COMPTES 2015		BUDGET 2016		BUDGET 2017	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
011 LEGISLATIF	16'380.95	-	12'450.00	-	14'450.00	-
012 EXECUTIF	23'822.80	-	26'200.00	-	23'200.00	-
029 ADMINISTRATION GENERALE	264'635.15	74'317.20	271'000.00	76'200.00	272'000.00	76'200.00
090 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	49'356.35	13'415.00	33'550.00	1'500.00	47'450.00	14'000.00
100 CADASTRE, POIDS ET MESURES	14'861.00	9'091.60	17'500.00	8'000.00	15'500.00	8'000.00
102 CONTROLE HABITANTS - BUREAU ETRANGERS	36'418.25	14'665.50	38'000.00	17'400.00	36'500.00	15'400.00
113 POLICE INTERCOMMUNALE	49'805.25	7'736.00	43'000.00	7'000.00	47'000.00	7'700.00
122 CHAMBRE PUPILLAIRE ET TUTELAIRE	9'990.40	-	10'000.00	-	10'000.00	-
140 POLICE DU FEU	63'408.50	24'755.45	68'940.00	26'000.00	77'040.00	26'000.00
160 PROTECTION CIVILE	24'764.30	-	24'340.00	-	19'940.00	-
210 ECOLE PRIMAIRE	363'785.80	2'155.80	327'520.00	5'700.00	342'550.00	3'400.00
211 CYCLE D'ORIENTATION	55'948.80	-	43'290.00	-	36'850.00	-
213 COLLEGES CANTONAUX	5'990.00	2'995.00	4'500.00	2'350.00	6'000.00	3'000.00
219 AUTRES TACHES LIEES AUX ECOLES PUBL.	118'923.80	67'794.95	120'200.00	59'500.00	118'200.00	64'000.00
220 ECOLES SPECIALISESES	2'850.05	-	2'900.00	-	9'500.00	-
239 AUTRES TACHES LIEES A LA FORMATION	3'630.00	1'767.50	3'000.00	1'350.00	3'000.00	1'350.00
303 SOCIETES LOCALES	4'680.70	-	4'400.00	-	4'400.00	-
309 AUTRES TACHES CULTURELLES	28'971.55	5'100.00	37'900.00	5'500.00	36'900.00	5'500.00
330 PARCS PUBLICS ET CHEMINS PEDESTRES	2'065.60	-	1'880.00	-	1'680.00	-
340 PLACES DE SPORTS	66'923.25	-	46'900.00	-	60'300.00	-
390 EGLISE CATHOLIQUE ROMAINE	75'216.20	1'900.00	76'100.00	2'000.00	75'500.00	2'000.00
391 EGLISE REFORMEE EVANGELIQUE	900.00	-	1'300.00	-	1'300.00	-
440 CENTRE MEDICO-SOCIAL REGIONAL	60'656.85	-	47'500.00	-	50'000.00	-
450 LUTTE CONTRE LES MALADIES	1'417.50	-	1'500.00	-	1'500.00	-
460 PROPHYLAXIE DENTAIRE	11'784.65	-	8'200.00	-	12'000.00	-
490 AUTRES DEPENSES DE SANTE	14'971.05	-	11'000.00	-	15'000.00	-
530 PRESTATIONS COMPLEMENTAIRES AVS ET AI	26'846.95	-	33'000.00	-	35'800.00	-
540 PROTECTION DE LA JEUNESSE	-	-	14'000.00	-	14'000.00	-
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES, UAPE	272'640.60	173'462.45	256'500.00	133'000.00	255'700.00	142'000.00
550 HANDICAPES	50'281.85	-	59'500.00	-	59'500.00	-
570 ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX	47'384.70	-	40'000.00	-	48'000.00	-
580 ASSISTANCE SOCIALE INDIVIDUELLE	57'712.55	25'042.45	80'400.00	38'000.00	76'100.00	33'500.00
582 FONDS CANTONAL POUR L'EMPLOI	7'123.95	-	8'300.00	-	9'300.00	-
589 AUTRES TACHES D'ASSISTANCE	68'093.25	3'470.00	67'750.00	3'500.00	70'450.00	3'500.00
610 ROUTES CANTONALES	176'514.45	-	150'300.00	-	209'600.00	13'500.00
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	246'079.55	-	228'000.00	-	214'260.00	-
622 ATELIERS	1'631.85	-	1'440.00	-	1'440.00	-
650 ENTREPRISES DE TRAFIC REGIONAL	33'227.65	-	33'500.00	-	33'500.00	-
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	344'369.45	165'840.00	355'340.00	187'800.00	347'990.00	186'900.00
700 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENT. EN EAU	191'925.65	191'925.65	103'380.00	104'500.00	129'000.00	129'000.00
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	100'984.55	180'173.05	44'650.00	140'000.00	53'550.00	144'500.00
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	78'520.55	-	95'700.00	-	90'000.00	-
713 EVACUATION DES EAUX DE SURFACE	667.95	-	1'000.00	-	1'000.00	-
720 GESTION DES DECHETS	92'803.30	272'320.55	105'850.00	290'000.00	81'100.00	269'500.00
721 USINE D'INCINERATION DES ORDURES MEN.	179'813.35	296.10	185'000.00	600.00	185'000.00	600.00
740 CIMETIERES, CREMATOIRES, COLUMBARIUM	7'107.05	-	8'510.00	-	6'610.00	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	31'991.90	25'914.00	23'800.00	13'500.00	31'800.00	13'500.00
792 CONSTRUCTION DE LOGEMENTS	-	-	3'000.00	-	3'000.00	-
800 AGRICULTURE	16'644.15	-	16'700.00	-	15'200.00	-
801 IRRIGATION	14'596.15	-	15'200.00	-	13'700.00	-
810 SYLVICULTURE EN GENERAL	2'000.00	-	4'000.00	500.00	2'000.00	-
830 SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	87'356.50	-	74'400.00	-	156'700.00	80'000.00
900 IMPOTS PERSONNES PHYSIQUES	61'195.80	2'132'920.45	48'150.00	1'998'000.00	48'150.00	2'122'300.00
901 IMPOTS PERSONNES MORALES	-	183'248.20	-	140'000.00	-	150'000.00
909 AUTRES IMPOTS	2'242.95	-	500.00	-	500.00	-
920 PEREQUATION FINANCIERE	-	31'673.00	5'100.00	32'300.00	41'000.00	32'000.00
932 PART DES COMMUNES AUX REGALES ET PATENTE	-	43'464.71	-	43'350.00	-	44'350.00
940 INTERETS	73'290.60	77'135.77	66'000.00	69'800.00	73'000.00	73'800.00
942 IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER	16'700.00	-	-	-	-	-
999 AUTRES POSTES NON VENTILEES	-	38'279.30	-	42'000.00	-	42'000.00
TOTAUX	3'661'906.00	3'770'859.68	3'412'040.00	3'449'350.00	3'644'710.00	3'707'500.00



COMPTE DE FONCTIONNEMENT SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		BUDGET 2017	
	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS	CHARGES	REVENUS
0 ADMINISTRATION GENERALE	354'195.25	87'732.20	343'200.00	77'700.00	357'100.00	90'200.00
1 SECURITE PUBLIQUE	199'247.70	56'248.55	201'780.00	58'400.00	205'980.00	57'100.00
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	551'128.45	74'713.25	501'410.00	68'900.00	516'100.00	71'750.00
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	178'757.30	7'000.00	168'480.00	7'500.00	180'080.00	7'500.00
4 SANTE	88'830.05	-	68'200.00	-	78'500.00	-
5 PREVOYANCE SOCIALE	530'083.85	201'974.90	559'450.00	174'500.00	568'850.00	179'000.00
6 TRAFIC	801'822.95	165'840.00	768'580.00	187'800.00	806'790.00	200'400.00
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	683'814.30	670'629.35	570'890.00	548'600.00	581'060.00	557'100.00
8 SERVICES ECONOMIQUES	120'596.80	-	110'300.00	500.00	187'600.00	80'000.00
9 FINANCES ET IMPOTS	153'429.35	2'507'086.53	119'750.00	2'325'950.00	162'650.00	2'464'950.00
TOTAUX	3'661'906.00	3'771'224.78	3'412'040.00	3'449'850.00	3'644'710.00	3'708'000.00

COMPTES D'INVESTISSEMENT PAR NATURE

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		BUDGET 2017	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
90 BATIMENTS ADMINISTRATIFS	20'000.00	160'440.00	-	-	-	-
210 ECOLE PRIMAIRE	74'484.45	54'886.00	12'000.00	-	15'000.00	-
340 PLACES DE SPORTS	-	-	-	-	250'000.00	140'000.00
541 GARDERIE D'ENFANTS, CRECHES	-	5'088.55	-	-	17'000.00	-
610 ROUTES CANTONALES	118'941.05	17'710.00	80'000.00	-	120'000.00	-
620 RESEAU DES ROUTES COMMUNALES	219'295.85	500'000.00	590'000.00	260'000.00	465'000.00	260'000.00
690 AUTRES TACHES RELATIVES AU TRAFIC	36'000.00	-	-	-	32'000.00	-
700 APPROVISIONNEMENT ET ALIMENTATION EN EAU	-	-	-	20'000.00	70'000.00	70'000.00
710 ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES	161'801.55	150'732.00	-	20'000.00	180'000.00	180'000.00
711 STATION D'EPURATION DES EAUX USEES	22'413.60	-	-	-	17'000.00	-
720 TRAITEMENT DES DECHETS	23'235.95	-	350'000.00	-	40'000.00	-
740 CIMETIERES, CREMATOIRES, COLUMBARIUM	63'031.50	20'000.00	-	-	-	-
790 AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	5'301.00	126'978.25	-	-	40'000.00	-
TOTAUX	744'504.95	1'035'834.80	1'032'000.00	300'000.00	1'246'000.00	650'000.00

COMPTE DES INVESTISSEMENTS SELON LES TÂCHES

	COMPTE 2015		BUDGET 2016		BUDGET 2017	
	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES	DÉPENSES	RECETTES
0 ADMINISTRATION GENERALE	20'000.00	160'440.00	-	-	-	-
2 ENSEIGNEMENT ET FORMATION	74'484.45	54'886.00	12'000.00	-	15'000.00	-
3 CULTURE, LOISIRS ET CULTE	-	-	-	-	250'000.00	140'000.00
5 PREVOYANCE SOCIALE	-	5'088.55	-	-	17'000.00	-
6 TRAFIC ET TRAVAUX PUBLICS	374'236.90	517'710.00	670'000.00	260'000.00	617'000.00	260'000.00
7 PROTECTION ET AMENAG. ENVIRONNEMENT	275'783.60	297'710.25	350'000.00	40'000.00	347'000.00	250'000.00
TOTAUX	744'504.95	1'035'834.80	1'032'000.00	300'000.00	1'246'000.00	650'000.00

APERÇU DU COMPTE ADMINISTRATIF

	COMPTE 2015	BUDGET 2016	BUDGET 2017
COMPTE DE FONCTIONNEMENT			
Résultat avant amortissements comptables			
Charges financières - fr.	3 245 834.85	2 971 040.00	3 213 500.00
Revenus financiers + fr.	3 771 224.78	3 449 850.00	3 708 000.00
Marge d'autofinancement = fr.	525 389.93	478 810.00	494 500.00
Résultat après amortissements comptables			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	525 389.93	478 810.00	494 500.00
Amortissements ordinaires - fr.	416 071.15	441 000.00	429 210.00
Amortissements complémentaires - fr.	-	-	-
Excédent de charges = fr.	-	-	-
Excédent de revenus = fr.	109 318.78	37 810.00	65 290.00
COMPTE DES INVESTISSEMENTS			
Dépenses + fr.	744 504.95	1 032 000.00	1 246 000.00
Recettes - fr.	1 035 834.80	300 000.00	650 000.00
Investissements nets = fr.	-	732 000.00	596 000.00
Investissements nets (négatifs) = fr.	291 329.85	-	-
FINANCEMENT			
Marge d'autofinancement (négative) - fr.	-	-	-
Marge d'autofinancement + fr.	525 389.93	478 810.00	494 500.00
Investissements nets - fr.	-	732 000.00	596 000.00
Investissements nets (négatifs) + fr.	291 329.85	-	-
Insuffisance de financement = fr.	-	253 190.00	101 500.00
Excédent de financement = fr.	816 719.78	-	-

BILAN DE LA LÉGISLATURE 2013-2016

Vous trouverez ci-après un condensé des différents projets et réalisations menés à bien durant la dernière législature dans les différents dicastères.

ÉDUCATION ET FORMATION

Dans cette législature des investissements importants ont été concédés dans les infrastructures scolaires et parascolaires, une des priorités fixées par le Conseil communal pour cet exercice.

Au niveau du bâtiment scolaire, de nombreux travaux ont été réalisés. Depuis 2013, toutes les salles de classe ont été rafraîchies. La salle d'appui a également subi des travaux et a été rééquipée par du mobilier adapté.

En 2014, la nouvelle classe d'ACM a vu le jour en quelques mois, sous l'ancien préau entièrement réaffecté.

Des beamers au plafond ont été installés dans les classes ACM et de 3H à 8H offrant ainsi des moyens performants et adaptés aux différents supports d'enseignement. Depuis 2014, le centre scolaire est également intégré au réseau de chauffage à distance mis en place.

En 2015, c'est la salle de gymnastique qui a subi sa cure de jouvence. Du sol au plafond, elle a été entièrement rénovée et rééquipée. Son règlement d'utilisation a également été mis à jour par la commission.

Au niveau organisationnel, la Direction intercommunale des écoles de Nendaz et Veysonnaz est opérationnelle depuis 2014, comportant un représentant du centre scolaire de Veysonnaz, assurant la proximité recherchée. L'exigence de constituer une direction des écoles avait été édictée par le Canton. La Direction a travaillé avec succès à la mise en œuvre de plusieurs enjeux et projets. L'introduction de la nouvelle loi cantonale sur l'enseignement primaire (LEP) et les modifications importantes qu'elle a engendrées en termes d'organisation et d'horaires est en place pour sa deuxième année. La Direction intercommunale des écoles est à disposition des parents pour tout ce qui a trait à la scolarité de leurs enfants.

Les effectifs en hausse de ces dernières années ont également permis de rétablir, à la satisfaction de la commission scolaire et du corps enseignant, une organisation des classes à deux degrés depuis 2013. La rentrée 2016-2017 bat même des records de fréquentation pour le centre scolaire de Veysonnaz avec 71 élèves inscrits ! Des perspectives réjouissantes pour notre commune.

Au niveau de l'accueil parascolaire et extrafamilial, la commune de Veysonnaz a investi plus de Fr. 650'000.- dans la création des structures d'accueil crèche/UAPE La Bricoline. Depuis la rentrée 2014, les structures peuvent accueillir jusqu'à vingt enfants en crèche et vingt écoliers. La nouvelle infrastructure a permis la création de deux emplois plein temps (EPT), ainsi qu'une place d'apprentissage. Elle répond à la stratégie communale d'offrir les services de base aux familles résidentes et d'être attractive aux yeux de futurs résidents.





LOISIRS, CULTURE ET CULTE

La commission s'est attelée au lancement de plusieurs nouveaux projets entre 2012 et 2016, en mettant l'accent sur deux axes particuliers : l'offre en faveur des aînés et le développement des activités de la jeunesse.

L'offre des après-midis des aînés lancée en 2015 par la commission et reconduite en 2016 ponctue l'année avec un programme d'animation basé sur des rendez-vous saisonniers. Avec ce programme la Commune a à cœur de faire profiter les aînés de l'occasion pour découvrir un thème présenté par intervenant spécialisé, de favoriser les rencontres et la convivialité entre eux, et plus généralement entre toutes les générations de notre population.

Depuis 2012, la commune de Veysonnaz s'investit dans le renforcement des conditions-cadres en faveur de sa jeunesse. L'Association de la Jeunesse Barloukette a été constituée il y a trois ans et depuis, plusieurs projets et manifestations ont été réalisés sous son égide.



De nouvelles démarches, qui s'inscrivent dans la continuité de ces premières étapes, ont été initiées en janvier 2016. Le Groupe-ment suisse pour les populations de montagne (SAB) établi à Berne, confère aux communes de montagne qui s'engagent spécialement en faveur des jeunes, le label « Commune de montagne – la jeunesse notre avenir ». Des mesures concrètes pour améliorer les conditions- cadres indispensables au maintien des jeunes et à leur épanouissement personnel ont été édictées par le groupe de travail. Approuvées par le Conseil communal, elles seront mises en œuvre progressivement dès 2017. La candidature de Veysonnaz pour l'obtention du Label sera analysée début 2017 par le SAB. Ces objectifs collent parfaitement à la stratégie de l'exécutif communal en place, qui travaille sans relâche à l'amélioration de l'attractivité de notre commune pour sa population et ses hôtes.



Afin de renforcer l'offre culturelle, un rapprochement avec l'Unipop Nendaz s'est opéré en 2013, donnant naissance à l'Unipop Printse. Lieu de culture et de rencontres, l'Unipop se veut à l'écoute de la population et de ses besoins. Des cours sont organisés sur le territoire des deux communes.

Le programme des cours riche et varié (musique, peinture, langue, culture, aromathérapie, etc.) et transmis par voie de tout-ménage chaque été (www.unipopprintse.ch).

Un festival pour enfants Place aux mômes a vu le jour. Les éditions 2015 et 2016 ont rythmé la fin de l'été de nombreuses familles résidentes et venues de l'extérieur pour profiter d'une journée dont la programmation riche de 10 spectacles de grande qualité réjouit petits et grands.

Au niveau des infrastructures, un columbarium qui a pris place à l'arrière de l'église depuis novembre 2015. La construction répond à un besoin croissant de la population qui recourt de plus en plus à la crémation. Dans ce cadre, la commission LCC a également entrepris les démarches pour se doter d'un règlement fixant l'organisation et les principes d'utilisation du cimetière et du columbarium. Le règlement, approuvé par l'assemblée primaire de juin 2016 est désormais entré en vigueur.

TRAVAUX PUBLICS ET TRAFIC

Ci-dessous les principales réalisations des quatre dernières années dans les domaines des bâtiments publics, de routes et des infrastructures touristiques.

BÂTIMENTS PUBLICS

- Construction de la nouvelle crèche / UAPE la Bricoline
- Installation d'un système de chauffage à distance à pellets pour tous les bâtiments publics (école, bâtiment communal, église, cure)
- Aménagement d'une nouvelle salle de classe sous le préau du centre scolaire
- Rénovation de la salle de gymnastique (sols et fenêtres)

RÉSEAU ROUTIER

- Mise en place de zones 30 km/h sur les route d'Epran, du Djantin et du Boui
- Mise en place d'une zone de rencontre 20 km/h sur la rue du centre-village
- Elargissement et réfection de la rue du centre-village au passage de la Golettaz
- Mise en place d'un trottoir à la route de Tierpeu

DIVERS

- Mise en place de panneaux bienvenue à l'entrée et à la sortie du village
- Réfection des places de jeux et de pic-nic le long du bisse de Vex – Forêt des Losges
- Réfection de la place de jeux à la Ramuge



ENVIRONNEMENT, EAUX, VOIRIE

Dans ce dicastère l'accent a été mis sur la poursuite des travaux de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires traversant notre Commune. La zone inférieure de notre Commune, jusqu'à la route du Magrappé, est maintenant équipée en système séparatif. Les chantiers vont se poursuivre ces prochaines années afin de terminer la mise en séparatif pour la zone touristique, projet qui devra être coordonné avec les travaux futurs de réaménagement de la rue centrale de la station.

Il faut aussi mentionner la modernisation complète de tout notre éclairage public. Toutes les ampoules au mercure ou au sodium ont été remplacées par du LED. Ces importants travaux, qui ont été réalisés par l'ESR, sont subventionnés par la Confédération dans le cadre du programme Prokilowatt.

Enfin un travail important de révision de tous les règlements d'utilisation (eau potable, eaux usées, déchets) a été réalisé par l'exécutif communal, ceci pour être en conformité avec les exigences légales d'autofinancement des services et de respect du principe du « pollueur »-payeur. Tous ces règlements sont maintenant sous toit, homologués par notre Assemblée primaire et par le Conseil d'Etat.





TOURISME

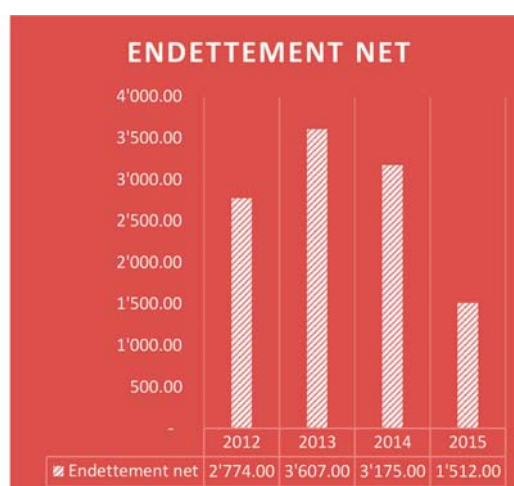
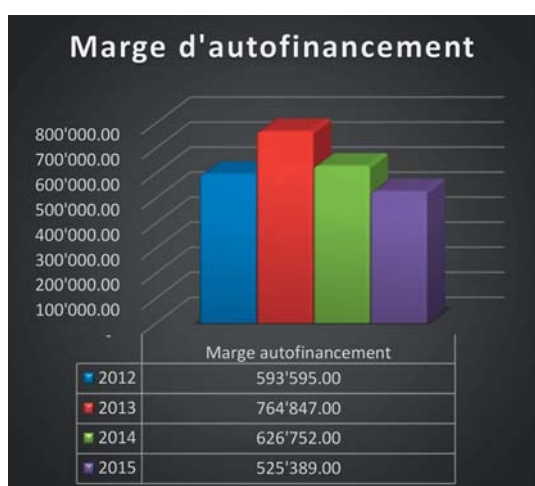
Après plusieurs mois de travail et de consultation, le conseil communal a pu constater avec une grande satisfaction l'intérêt que portent les propriétaires de résidences secondaires au développement infrastructurel de notre commune. Dans ce contexte, nous avons pu mettre en place un règlement relatif à la forfaitisation des taxes de séjour. Cette contribution supplémentaire importante mais indispensable de la part des propriétaires de résidences secondaires permettra à votre collectivité d'assumer des investissements majeurs à vocation touristique.

De plus, la promotion de Veysonnaz pourra également se renforcer grâce à de nouveaux moyens financiers visant à proposer des actions marketing et de représentations plus efficaces. La contribution des milieux entrepreneuriaux concernés par le tourisme sur notre commune est donc cruciale et favorisera le succès de notre destination.

FINANCES

Au travers de cette dernière législature, les investissements n'ont pas manqué. Cet état de fait démontre des besoins importants que nous pouvons assouvir sur plusieurs années au vu de notre force financière. La maîtrise des charges et investissements reste une priorité pour votre conseil qui souhaite éviter des reports de charges excessifs sur les générations suivantes.

Ainsi, la marge d'autofinancement a légèrement diminué sur les quatre dernières années (2012 : Fr. 590'000.- / 2015 : Fr. 525'000.-) et l'endettement par habitant a significativement diminué (2012 : Fr. 2'349.- / 2015 : Fr. 1'512.-).



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1^{er} SEMESTRE 2017

15-16.12.2016	Courses FIS (2 GS dames)
17-18.12.2016	Winter's Opening Party
24.12.2016	Messe de la Veillée de Noël à 18h00
25.12.2016	Arrivée du Père Noël à ski + descente aux flambeaux
27.12.2016	«Max et Cie», grand spectacle de magie & ventriloquie
30.12.2016	Chantée de Noël avec la Chorale Ste Cécile à 19h
31.12.2016	Nouvel an, descente aux flambeaux et feux d'artifices
01.01.2017	Soupe du Nouvel an
07.01.2017	Début des cours jeunesse du Ski-Club Mont-Rouge Veysonnaz
05-09.01.2017	Coupe d'Europe FIS Paralympic
14.01.2017	Barloukas'Race Vertical
28.01.2017	La Nuit du Creux, bal et fête
10.02.2017	Ski au clair de lune
14.02.2017	Pasta ou Fondue Party & descente aux flambeaux
18.02.2017	Tournoi de cartes intergénérationnel
24.02.2017	Carnaval des enfants, percussions brésiliennes et descente aux flambeaux
28.02.2017	Mardi gras, descente aux flambeaux masquée
01-05.03.2017	Parc de châteaux gonflables indoor
02.03.2017	Concert avec le groupe russe «Résurrection», St. Petersburg
04.03.2017	Tournoi de cartes FC Printse
09-10.03.2017	Courses FIS
18.03.2017	Concours interne Ski-Club Mont-Rouge Veysonnaz
24-26.03.2017	Coupe du monde Snowboard Cross
29.03-02.04.2017	Finale Coupe d'Europe + Championnats suisses Paralympic
04.04.2017	Pasta ou Fondue Party & descente aux flambeaux
08-09.04.2017	Finale valaisanne cadets et OJ (GS, SL et combi-race)
11.04.2017	Pasta ou Fondue Party & descente aux flambeaux
15.04.2017	Waterslide, fête de fin de saison
16.04.2017	Messe de Pâques à 11h
16.04.2017	Grande chasse aux œufs & parcours d'obstacles
22.04.2017	Spectacle annuel de la société Gym Comberette
28.04.2017	Concert de la Ste-Cécile et de St-Théobald à 20h30 à l'église de St-Séverin
29.04.2017	Concert de la Ste-Cécile et de St-Théobald à 20h15 à l'église de Veysonnaz
03.05.2017	Reprise des cours de tennis
05.05.2017	Après-midi des aînés
06-07.05.2017	Festival de l'Union Chorale du Centre à Leytron
21.05.2017	Journée de Fête patronale, messe à 10h
03.06.2017	Messe de première communion à 16h30
07.06.2017	Tournoi des enfants du Tennis Club
09.06.2017	AG société de Gym Comberette
11.06.2017	Inalpe des génisses au fond de l'Ours
15.06.2017	Fête-Dieu à Veysonnaz et Clèbes. Messe à 10h
24.06.2017	Inalpe des vaches